MAIRIE **d'ÉCUELLES**

1 place Jean Nicolle 71350 Écuelles Saône et Loire RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ecuelles le 27 juillet 2023

ARRONDISSEMENT DE CHALON-SUR-SAÔNE

03 85 91 50 04 ecuelles.mairie@wanadoo.fr ARRETE DE CIRCULATION n° 2023-04

OBJET: ARRETE Sécurisation place CANILLOT-CHAPUIS

Le maire de la commune d'ECUELLES,

Vu le code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales : articles L.2212-1 et suivants,

Considérant les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux, il est nécessaire d'interdire la circulation et l'accès à la place CANILLOT-CHAPUIS.

ARRÊTE

Article 1er. – A compter du 21 aout 2023 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement et l'accès seront interdit place CANILLOT-CHAPUIS. Seuls les véhicules de chantiers et les personnes dûment autorisés pourront accéder dans le périmètre sécurisé.

- **Article 2.** Des panneaux de signalisation ainsi qu'un barriérage complet qui délimiteront le périmètre sécurisé, seront mis en place par l'entreprise GANDIN.
- Article 3 Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivis conformément aux textes en vigueur.
- **Article 4.** La brigade de gendarmerie de Verdun sur le Doubs est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressé à :
- -Monsieur le Sous-Préfet de CHALON SUR SAONE
- Gendarmerie de Verdun-sur-le-Doubs

Fait en mairie d'Ecuelles, le 27 juillet 2023

Le maire,

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : Mardi : 9h00 – 12h00 et 13h30- 17h30 / Jeudi : 13h30 – 17h30 / Vendredi : 13h30-17h00